



PREFET DE LA REGION CENTRE

Orléans, le 29 OCT. 2013

AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement
Société FRUIDOR MURITOURS
Commune de SAINT PIERRE DES CORPS (37)

1. PRESENTATION DU PROJET

La société FRUIDOR MURITOURS sollicite l'autorisation d'exploiter une mûrissierie de bananes dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités.

Ce site réalise la réception de bananes vertes, le mûrissage, la préparation et l'expédition de bananes vers des grossistes. La quantité journalière de bananes vertes réceptionnées sur le site est de 27 tonnes ce qui soumet l'installation à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Implanté sur le territoire de l'agglomération de Saint Pierre des Corps en bordure extérieure du Marché de gros de Rochepinard situé à l'est de Tours, le site est constitué d'un terrain et d'un bâtiment qui appartiennent à la société ESTIVIN qui exploite une cellule sur les deux existantes. La cellule dédiée à l'activité de la société FRUIDOR MURITOURS représente une surface de stockage d'environ 1300 m². Elle se compose de halls, de 8 chambres de mûrissage, de locaux divers (stockage des consommables, stockage tampon des bananes, techniques (postes de charges, stockage de gaz de maturation...) et de 4 quais.

Le site est bordé au nord par la voirie de desserte du Marché de Gros puis un transporteur, à l'ouest par l'avenue Vatel puis un complexe sportif, à l'est par la voirie de desserte du Marché de Gros puis un bâtiment de commerces de fleurs et d'articles de décoration, et enfin au sud par un bâtiment mitoyen dont une partie est exploitée par la société « la fournithèque » et des locaux non exploités. Ainsi, la présence de bâtiments abritant des professionnels du Marché de gros sont présents dans un rayon de 100 m autour de l'installation. Les premières habitations sont localisées à plus d'un km du site. Deux établissements scolaires sont situés à environ 700 m au sud-ouest du site.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la qualité de l'air,
- les conséquences d'un incendie.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

L'état initial de la qualité de l'air est décrit de manière pertinente. A l'appui de données récentes issues du réseau de surveillance de la qualité de l'air, le dossier indique une qualité de l'air fréquemment bonne sur la commune de Tours avec des dépassements limités et peu nombreux. Les principales sources de pollution aux alentours du site sont d'origine anthropique.

Le dossier précise également, à partir de données reconnues, que les vents dominants sont principalement de secteur Ouest/Sud-Ouest et, dans une moindre mesure, de secteur Nord-Est.

L'analyse de l'état initial est relativement complète, globalement satisfaisante et les informations y sont appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement humain et atmosphérique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Pour amorcer la maturation des bananes, l'atmosphère des chambres de mûrissage des bananes est chargée avec un gaz dénommé azéthyl qui est un mélange d'azote et d'éthylène en proportion inférieure à 6%. La fiche de données de sécurité de ce gaz ininflammable, inexplusif et non toxique est présente en annexe du dossier. Les circuits d'extraction présents sur le site et placés en partie haute des chambres débouchent en un point de rejet canalisé situé en toiture.

Correctement recensées dans le dossier, les sources de rejets atmosphériques créées dans le cadre du projet sont les suivantes :

- le mûrissage des bananes , à l'origine de rejets de CO₂, gaz à effet de serre, issu de la respiration des bananes et d'azéthyl issu du renouvellement de l'air des chambres de maturation,
- les moteurs des camions de livraison et d'expédition ainsi que ceux des véhicules légers à l'origine d'émissions de gaz de combustion (poussières, NO_x, SO₂, HCl, CO, ...).

Les différents flux sont correctement caractérisés, explicités et quantifiés. Des explications précises permettent au lecteur d'appréhender aisément la démonstration des rejets atmosphériques annuels de CO₂ et d'éthylène du site qui correspondent respectivement à 13 tonnes et 112 kg. Une comparaison avec des données reconnues permet de conclure que l'impact de ces rejets sur l'environnement est négligeable.

Le site est également équipé d'installations comprimant les fluides frigorigènes utilisés pour la réfrigération des chambres de mûrissage. Le fluide frigorigène employé (R404A) est non inflammable et non toxique. Ces fluides circulant en circuit fermé, aucun rejet à l'atmosphère n'est identifié en fonctionnement normal.

L'analyse des effets des installations sur la qualité de l'air est correctement menée et l'enjeu traité à sa juste valeur.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

L'agglomération tourangelle est concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les orientations de ce plan, en limitant ses émissions de gaz de combustion par l'arrêt des moteurs des camions de livraison et d'expédition lors des déchargements et chargements de bananes et en régulant automatiquement le gazage des chambres de mûrissage.

Par ailleurs, il est souligné que les installations ont été conçues pour prévenir les émissions d'odeurs issues du stockage des déchets organiques fermentescibles (bananes mises au rebut) dans un local réfrigéré qui limite les émissions d'odeurs.

Les mesures envisagées par l'exploitant pour supprimer et réduire les incidences liées au fonctionnement de l'installation sont précises et présentées clairement dans le dossier. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de l'installation.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible notamment avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération tourangelle, le Plan Particulier des Risques Naturels Inondation (PPRNI) Val de Tours et le SCOT¹ de l'agglomération tourangelle.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont compatibles avec les usages prévus par les documents d'urbanisme.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts. Corrélées par le retour d'expérience sur les accidents dans des installations similaires, les situations dangereuses ont été identifiées sur le site de manière appropriée en tenant compte notamment de l'environnement du site. Le niveau de risque des situations dangereuses a été détaillé et évalué selon une méthodologie reconnue.

Il ressort de cette évaluation détaillée des risques qu'un scénario est retenu comme majeur mais improbable. Le scénario « incendie généralisé du bâtiment FRUIDOR MURITOURS comportant des chambres de mûrissage et les stocks de consommables » a été modélisé. La démarche suivie pour le calcul des flux thermiques est pertinente.

Les résultats de la modélisation indiquent que la zone des effets irréversibles atteindrait le bâtiment voisin, implanté au nord-est de FRUIDOR MURITOURS sur le Marché de gros sans entraîner d'effets domino sur les structures voisines et que la zone des effets létaux atteindrait également la voie d'accès au Marché de Gros constituée par l'avenue Vatel.

Le dossier présente de manière précise et détaillée les mesures de protection et de prévention mises en œuvre et projetées notamment les dispositions constructives, les dispositions organisationnelles et les dispositifs de lutte contre l'incendie principalement les extincteurs et robinets d'incendie armés. Néanmoins, le dossier aurait mérité de mieux développer les mesures mises en place afin de maîtriser les risques au niveau de l'avenue Vatel.

Les mesures de prévention et de protection sont, au final, pertinentes compte tenu du niveau de risque considéré comme acceptable.

3.5. Étude de risques sanitaires

L'étude sur les risques sanitaires liés à l'exploitation de l'installation est présente dans le dossier. Elle conclut à une absence d'effets probables sur la santé des populations environnantes.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Le résumé non technique de l'étude d'impact aborde l'ensemble des enjeux identifiés et les expose de manière claire et lisible pour le grand public. Le résumé non technique de l'étude des dangers ne la reflète pas totalement et est de ce fait difficilement lisible par le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

La régularisation administrative des activités du site n'entraîne pas de nouveaux impacts sur la faune et la flore.

Les impacts sur le milieu naturel sont négligeables compte-tenu de la faible consommation annuelle d'eau potable estimée à 70 m³ et du traitement des eaux sanitaires dans la nouvelle station d'épuration des eaux de la grange David de la ville de Tours. L'impact des eaux de voirie

¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

sur le Cher est considéré, à juste titre, comme négligeable compte-tenu du faible trafic journalier généré par l'activité du site et du raccordement du site au réseau collectif d'eaux pluviales du Marché de Gros malgré l'absence de dispositif de traitement des hydrocarbures.

Les nuisances acoustiques générées par le fonctionnement du site ont été évaluées succinctement dans l'étude qui conclut au respect des valeurs limites réglementaires en limite de propriété.

Compte tenu des mesures mises en place par le pétitionnaire et de l'emplacement du site en zone périurbaine, les impacts notamment sur les tiers et le milieu apparaissent relativement faibles.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est globalement en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.


Les impacts sont convenablement identifiés et correctement traités. Le dossier prend bien en compte, malgré quelques imprécisions signalées dans le corps de cet avis, les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires de l'installation sur l'environnement, pour l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

La justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement représentatifs du projet est globalement en relation avec l'importance des risques et impacts potentiels engendrés par le projet.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière précise les mesures pour réduire les incidences liées au fonctionnement de l'installation. Ces mesures sont globalement cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels de l'installation. Toutefois, le dossier aurait gagné à être plus explicite sur la maîtrise des risques au niveau de l'avenue Vatel en cas d'incendie.

--E--

Le Préfet de région,


LE PRÉFET
Pierre-Etienne BISH

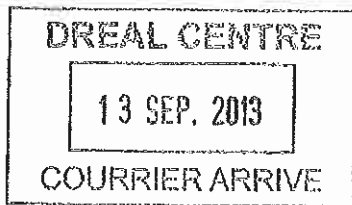
ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	L'étude précise que le site est inclus dans la zone inondable, avec un aléa faible, du Plan Particulier des Risques Naturels Inondation (PPRNI) Val de Tours. Les autres risques naturels sont également classés, à juste titre, en aléas faibles.
Faune, flore, milieux naturels	0	Le site est situé en dehors de tout périmètre de ZNIEFF, la plus proche étant située à environ 1 km du site. Les zones Natura 2000 les plus proches (SIC « La Loire de Candés Saint Martin à Mosnes », ZPS « Vallée de Loire d'Indre et Loire ») sont situées à environ 2 km au nord du projet. L'étude d'incidence conclut à juste titre en l'absence d'impact sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces présentes dans les zones Natura 2000 les plus proches.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par la régularisation des activités.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'emprise foncière du site reste inchangée compte tenu qu'il n'y a pas de nouvelle construction envisagée.
Eaux superficielles et souterraines et captages d'eau potable	++	Le dossier localise la plus proche station de pompage à plus d'1 km au nord-est du site. Le site est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable de la ville de Tours. Le site est alimenté par le réseau public d'alimentation en eau potable. La consommation d'eau potable annuelle, estimée à 70 m ³ , est faible. Les eaux pluviales du site (toiture et parking) sont rejetées sans aucun traitement dans le réseau collecteur d'eaux pluviales de l'agglomération de Tours longeant l'avenue Vatel et débouchant dans le Cher. Les eaux de lavage des sols et les eaux sanitaires sont collectées dans le réseau d'eaux usées et traitées dans la nouvelle station d'épuration biologique de la Grange David de la ville de Tours. Les attestations de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la ville de Tours figurent en annexe du dossier.
Sols	~	Les activités sont réalisées dans un bâtiment, hormis les transports.
Air	+++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Odeurs	+	L'activité du site n'est pas génératrice d'odeurs à l'exception des stockages de déchets organiques fermentescibles. Ceux-ci étant stockés dans des bennes fermées à l'intérieur des zones réfrigérées, le dossier précise qu'aucun impact olfactif n'est à craindre.
Déchets	++	L'activité génère la production de déchets sur le site. La production annuelle de déchets d'emballage, de DIB et de déchets organiques fermentescibles (fruits invendables) est estimée à 30 tonnes. La majeure partie des 7 tonnes de bananes périmées produites seront valorisées en tant que nourriture pour animaux chez des éleveurs ou dans les zoos. Les autres déchets produits sont correctement identifiés et quantifiés. Les filières d'élimination et/ou de valorisation sont bien décrites et adaptées. Le site dispose de moyens physiques pour les stocker avant enlèvement.
Energies et changement climatique (émission de CO ₂)	++	Les installations fonctionnent à l'électricité. Les principaux postes de consommation électrique sont recensés sans hiérarchisation. Malgré des mesures pertinentes de réduction de la consommation énergétique, la consommation globale du site, actuelle et attendue, en électricité n'est pas indiquée.
Risques technologiques	+++	Ce point est développé dans le corps de l'avis.
Santé	~	Les activités ne présentent pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Le trafic journalier lié à l'exploitation de l'établissement (8 véhicules) est négligeable par rapport au trafic sur les voies environnant le marché au gros (estimé à 17 000 véhicules par jour).

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Bruit	++	Après avoir indiqué que le site est situé à 100 m de l'avenue Duclos, classée en infrastructures de transport bruyante de catégorie 2 qui l'impacte au niveau sonore, le dossier recense correctement les sources de bruit du site (groupes froids implantés en toiture, moteurs des poids lourds et des véhicules légers). Il indique le respect des valeurs limites réglementaires en limite de propriété .
Émissions lumineuses	0	Le site n'est pas à l'origine d'émissions lumineuses.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun monument historique n'est situé à proximité du site.
Paysages	~	Le bâtiment est existant depuis 1984. L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu du fait de son implantation en zone urbaine déjà fortement anthropisée.

*Hierarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné
 Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.



Délégation Territoriale d'Indre-et-Loire

Service émetteur :
Service Santé Publique et Environnementale

Affaire suivie par : Corine TALON
Courriel : corine.talon@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.34.33
Télécopie : 02.47.66.39.11.

Date : 6 septembre 2013

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement.
Contribution à l'avis de l'autorité environnementale - Société
FRUIDOR MURITOURS à TOURS.

V/Réf. : DCTA 3ic2/enquête/lancement/Fruidor/Tours/Avis ARS.

N/REF. : DT37-SPE-2013-549

Le Directeur Général de l'ARS du
Centre

à

Direction Régionale de l'Aménagement
et du Logement du Centre - DREAL
5, avenue de Buffon
BP 6407
45064 - ORLEANS CEDEX 02

En réponse à votre courrier visé en référence et concernant l'affaire citée en objet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que ce dossier ne soulève aucune remarque particulière de ma part.

Pour le Directeur Général,
La Déléguée Territoriale d'Indre et Loire,

Myriam SALLY-SCANZI

Copie adressée à :

- DDT 37 - A l'attention de Pascale SASSANO - 61 avenue Grammont - 37041 TOURS CEDEX

ARS du Centre - Délégation Territoriale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault - 38 rue Edouard Vaillant - 37042 Tours Cedex
Standard : 02 47 60 44 44 / Fax : 02 47 61 32 91